

Réunion du Conseil Municipal du 11 décembre 2006

Ordre du jour

1 – Adoption du procès-verbal de la réunion du 30 octobre 2006.

Adopté à l'unanimité

Avant de débiter la réunion, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

6 – Nomination des agents recenseurs pour le recensement général de la population 2007

7 - Décision pour les lots 2 et 3 du marché « cimetière »

Adopté à l'unanimité

2 – Convention avec la CAF

A compter du 1^{er} janvier 2007, les conditions de subventions de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales pour les Contrats Petite Enfance sont modifiées.

Il convient :

- de prendre connaissance de ces nouvelles conditions et des incidences sur le budget des structures communales concernées,
- de donner autorisation à Monsieur le Maire pour signature.

Adopté à l'unanimité

3 – Calcul des tarifs des structures « jeunesse ».

Monsieur le Maire propose de réviser comme chaque année les conditions de calcul des tarifs des structures multi-accueil, CLSH et accueil périscolaire pour le 1^{er} janvier 2007.

Vu les conditions apportées par la CAF :

- le revenu dit « plancher » mensuel pris en compte sera de 545,66 € (536,01 € en 2006)
- le revenu dit « plafond » mensuel pris en compte sera de 4 310,30 € (4 238,19 € en 2006)

Adopté à l'unanimité

4 – Budget Primitif 2006 – DM n°3.

Il est nécessaire de procéder à un ajustement sur deux opérations en section d'Investissement.

Crédits à ouvrir :

Compte 2313 (opération 0169) travaux bâtiments communaux pour 10 500,00 €

Compte 2188 (opération 0175) rénovation mairie pour 510,00 €

Crédits à réduire :

Compte 2313 (opération 0176) travaux cimetière pour 11 010,00 €

Adopté à l'unanimité

5 – Subventions aux associations 2006.

Il est nécessaire d'étudier la demande de subvention de l'association du DOJO qui n'avait pas été transmise lors du dernier Conseil municipal au titre de l'année 2006.

DOJO : 1 000,00 € (800,00 € en 2005)

Adopté à l'unanimité

6 – Nomination des agents recenseurs pour le recensement général de la population 2007

Vu les besoins pour réaliser l'enquête de recensement général de la population 2007 sur Martillac, et conformément aux préconisations émises par l'INSEE, il est nécessaire d'engager 4 agents recenseurs (1 agent pour 200 logements environ) pour effectuer le travail de collecte.

Les agents seront employés par la mairie du 02 janvier 2007 au 17 février 2007 inclus, sur la base du SMIC en vigueur pour une durée de 35 heures hebdomadaires. Une prime forfaitaire de 200 euros sera allouée en complément pour participation aux frais de déplacements des agents pendant toute la durée de cette mission.

Adopté à l'unanimité

7 - Décision pour les lots 2 et 3 du marché « cimetière »

Vu la décision en Commission d'Appel d'offres en date du 29 août dernier de considérer les lots 2 et 3 infructueux, les deux fournisseurs ont été de nouveau consultés.

Au regard des offres et après négociations, il est proposé de retenir l'offre la moins-disant NOIZILLEAU sous-traitant de l'entreprise LEVERD pour un montant total de prestations pour ces deux lots de 10 000,00 € ttc (contre 18 316,56 € ttc pour l'offre de GRANIMOND)

Adopté à l'unanimité

Questions diverses